

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

17 octobre 2025

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 17 octobre 2025

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Charles-Henri BERNARD
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GIRARD
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Séverine HEMAIN
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Gérard TACHON
- Monsieur Matthieu VIEIRA

Membre de droit :

- Monsieur Antoine GUÉRIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Stéphane GOUEZEC, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant-colonel hors-classe Adrien LEBEAU
- Commandant Franck JACQUIER
- Madame Marie JOUTZ

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 17 octobre 2025

Ordre du jour

	Page
R/25-10/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021..... 10
R/25-10/02	Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2025..... 12
R/25-10/03	Rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDMIS pour l'exercice 2026..... 13
R/25-10/04	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables 14
R/25-10/05	Reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables ... 15
R/25-10/06	Budget principal – Virement de crédit entre chapitres – Exercice 2025..... 16
R/25-10/07	Conventions de participation santé et prévoyance - Participation financière du SDMIS à la protection sociale complémentaire de ses agents 16
R/25-10/08	Recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour les élections des représentants des agents et des sapeurs-pompiers volontaires à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des SPV (CCDSPV)..... 17

R/25-10/09	Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et de frais de représentation aux emplois fonctionnels de directeur départemental et métropolitain et de directeur départemental et métropolitain adjoint du SDMIS.....	18
R/25-10/10	Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS.....	19
R/25-10/11	Convention C2025-166 de coopération et d'engagements – Lyon 2030 – Ville climatique neutre – entre la Ville de Lyon et le SDMIS pour la période 2025-2030	20
R/25-10/12	Convention C2025-48 de partenariat entre l'État, la société anonyme Aéroports de Lyon et le SDMIS relative au Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) pour la période 2025-2030	25

Conseil d'administration

Vendredi 17 octobre 2025

*(La séance est ouverte à 16 heures 07 sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et à tous, notamment à ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer. Nous avons atteint le quorum.

Chers collègues, monsieur le préfet, mesdames, messieurs,

Ce conseil d'administration est le premier auquel assiste, à mes côtés, le contrôleur général Stéphane GOUZEC, notre nouveau directeur qui a pris ses fonctions le 15 août dernier, il y a presque deux mois. Je le laisserai s'exprimer dans un instant afin qu'il se présente et nous fasse un retour sur ses huit premières semaines au SDMIS, ainsi que son projet pour notre établissement public.

Au cours de ce conseil d'administration de rentrée, nous aurons l'occasion, comme de coutume, de faire le bilan de l'activité opérationnelle du SDMIS durant l'été dernier et notamment les sollicitations extra-départementales liées aux feux de forêt.

Nous reviendrons également sur l'incendie qui a eu lieu il y a quelques jours, à Villefranche-sur-Saône, un incendie notable qui, heureusement, n'a pas fait de victimes.

À cette occasion, je salue l'action de nos sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés sur ces différentes actions, que ce soit dans le courant de l'été ou à l'occasion de l'incendie de mardi à Villefranche.

Nous aurons également un temps spécifique en fin de réunion, pour mettre à l'honneur la colonelle hors classe Laetitia DIDIER qui a quitté ses fonctions de directrice départementale et métropolitaine adjointe le 1^{er} septembre dernier pour prendre un nouveau départ professionnel au sein de la police nationale, où elle est actuellement en formation de commissaire divisionnaire.

Compte tenu de ce départ, je souhaite vous signaler que nous avons demandé, M. le préfet et moi-même, sur proposition de notre directeur, au colonel hors classe Lionel CHABERT, de bien vouloir assurer temporairement la fonction de directeur départemental et métropolitain adjoint. Cette décision vise à garantir la continuité du service dans l'attente de l'aboutissement de la procédure en cours de recrutement d'un directeur départemental et métropolitain adjoint ou d'une directrice départementale et métropolitaine adjointe.

Je tiens à vous remercier sincèrement, colonel, d'avoir accepté notre demande en plus de vos missions de sous-directeur des groupements territoriaux. Il est précieux pour nous, pour notre établissement, de pouvoir compter sur votre engagement, votre parfaite connaissance de notre établissement public et votre sens de l'intérêt général. Merci beaucoup.

Avant de poursuivre notre réunion, je souhaiterais évoquer avec vous rapidement les enjeux nationaux récents qui touchent les services d'incendie et de secours, et revenir plus spécifiquement sur la situation financière du SDMIS.

Sur le plan national, la synthèse du rapport du Beauvau de la sécurité civile a été présentée le 4 septembre dernier par le ministre François-Noël BUFFET. Vous avez été destinataires de ce rapport. Il est issu d'un travail incontestablement conséquent, qui propose des pistes intéressantes d'évolution de notre modèle de sécurité civile, dont le contrôleur général vous fera une synthèse tout à l'heure.

Toutefois, et je le regrette profondément, rien de très novateur ou prometteur concernant le modèle économique des SDIS et de leur financement, pas plus de pistes pour l'instant, dans le projet de loi de finances 2026.

L'instabilité actuelle au niveau gouvernemental ne laisse pas entrevoir de perspectives très positives et favorables au sujet du financement des SDIS.

Le congrès de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, auquel nous avons assisté avec le contrôleur général la semaine dernière, au Mans, n'a pas non plus permis d'avoir davantage de lisibilité sur le financement des SDIS, ce que je regrette là encore très profondément.

Les annonces faites à cette occasion concernant la retraite des sapeurs-pompiers volontaires sont assurément une bonne nouvelle pour nos sapeurs-pompiers volontaires qui assurent 50 % de la réponse opérationnelle, mais cela ne répond absolument pas aux vrais enjeux auxquels nous sommes confrontés, auxquels les financeurs des SDIS sont confrontés. Je ne cesse de le dire et je le fais encore aujourd'hui : l'État doit intervenir plus qu'il ne le fait actuellement, notamment concernant le SDMIS.

Je reviens au plan local, la situation financière de notre établissement est très difficile, vous n'êtes pas sans le savoir.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos financeurs, la métropole de Lyon, le département du Rhône, les communes et EPCI du Rhône, pour parvenir à tracer les perspectives pour le budget 2026, avec les contraintes financières des collectivités locales que nous connaissons et qui ne s'arrangeront malheureusement pas.

Vous avez eu un aperçu de ce qui est prévu dans le projet de loi de finances, il serait question de doubler le DILICO (dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités), entraînant une situation encore plus instable pour les collectivités locales, de poursuivre l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL, ou encore de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement en dessous du taux d'inflation.

Des pistes nous inquiètent davantage, et d'ailleurs je reviens des journées France Urbaine qui réunissent les élus des grandes collectivités, des métropoles ; les maires sont très inquiets de ce qui nous attend dans ce PLF 2026. Nous y reviendrons tout à l'heure, à l'occasion du rapport sur l'évolution des charges et des ressources de notre établissement pour 2026.

Dans ce contexte très difficile et incertain, nous avons également souhaité reprendre les réunions de dialogue social avec les organisations syndicales du SDMIS. Je les salue d'ailleurs et les remercie pour la qualité de notre dialogue social.

Une rencontre spécifique sera organisée tout début novembre avec les représentants des financeurs du SDMIS pour aborder la clause de revoyure prévue dans le protocole d'accord du 19 février 2025.

Je le redis, la situation est assez préoccupante, chers collègues, nous devons, avec l'État, parvenir à trouver des issues aux difficultés que nous rencontrons.

Je tiens à remercier Mme la préfète, Fabienne BUCCIO, pour avoir réuni les présidents et les directeurs des SDIS de la zone de défense et de sécurité sud-est, le 29 septembre dernier, pour une séquence de travail intéressante, enrichissante, autour de la nécessaire résilience des perspectives des SDIS.

(Arrivée de M. DEVINAZ à 16 heures 16)

Cette nécessaire résilience doit être notre ligne d'action commune pour faire face aux menaces climatiques, mais aussi aux menaces internes et externes qui fragilisent notre société.

Mme la préfète s'est engagée à remonter nos préoccupations, les préoccupations des présidents de conseil d'administration des SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au niveau national, et je ne doute pas qu'elle le fera auprès de notre nouveau ministre de l'Intérieur.

Je laisse M. le préfet, s'il le souhaite, prononcer quelques mots sur cette réunion. Je laisserai également la parole à qui le souhaite, monsieur le président, monsieur le vice-président.

Préfet GUERIN.- Effectivement, madame la présidente, cette réunion a permis d'échanger sur les enjeux des SDIS au niveau de notre région.

Dès cette réunion terminée, nous avons fait remonter les préoccupations, y compris sur le sujet que vous avez évoqué des financements. Cela a été fait. Je peux vous confirmer que les échanges qui se sont tenus ont donné lieu à un compte rendu et ont fait l'objet d'une remontée auprès du ministère, parce que ce sont des sujets d'importance.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le préfet.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir après cette introduction ?

(Non)

Nous allons poursuivre.

Monsieur le contrôleur général, je vous laisse la parole pour revenir sur vos premières semaines au SDMIS.

Contrôleur général GOUZEC.- Monsieur le préfet, madame la présidente, merci pour la confiance que vous me faites en me confiant la responsabilité du SDMIS.

Mesdames et messieurs les élus, je suis ingénieur de formation. J'ai conduit plusieurs responsabilités au sein de la sécurité civile, tout d'abord mon service militaire à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ensuite mon début d'activité en tant qu'officier professionnel en Haute-Garonne à Toulouse, responsable des systèmes d'information et de communication, plusieurs fonctions opérationnelles et fonctionnelles ensuite dans le SDIS d'Ille-et-Vilaine où j'ai été chef de centre de Fougères, de Rennes-Sud, puis responsable de l'élaboration du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques d'Ille-et-Vilaine, responsable des sections prévisions et opérations dans ce département.

J'ai ensuite pris des fonctions de direction, directeur départemental adjoint et directeur par intérim du SDIS de la Nièvre, directeur départemental du SDIS des Deux-Sèvres, puis de la Seine-Maritime et, depuis le 15 août, je suis à votre service.

Concernant mes premières semaines de découverte au sein du SDMIS et sur ce territoire de la métropole de Lyon et du département du Rhône, je me suis engagé depuis maintenant plusieurs jours à rencontrer un maximum des forces vives de notre organisation.

C'est une trentaine de centres de secours et une majeure partie des services fonctionnels que j'ai rencontrés. Je peux vous dire qu'il y a énormément de compétence dans les forces humaines au sein du SDMIS. Il y a un très bel état d'esprit, de l'envie de bien faire, une fierté de servir notre organisation. Au bout de huit semaines, je peux vous dire que c'est un plaisir pour moi de les côtoyer et d'être à leur service.

De nombreux défis sont devant nous, en particulier des transformations profondes de notre société, à la fois des transformations

dans le cadre du développement durable avec une évolution de nos missions assez forte, des évolutions qui nécessitent aussi que nous soyons très proches de nos partenaires de la santé, des évolutions urbaines avec des transformations fortes au sein de la métropole, et la nécessité d'être présent partout au rendez-vous sur l'ensemble du territoire.

J'ai évoqué des forces vives très importantes et de grande qualité, que ce soient les personnels administratifs et techniques, les sapeurs-pompiers volontaires ou les sapeurs-pompiers professionnels.

C'est aussi une marque très forte de compétence au sein de l'encadrement, quel que soit le statut, et une des forces principales de notre territoire, c'est la répartition des sapeurs-pompiers présents sur l'ensemble du département du Rhône et de la métropole de Lyon, qui permet de faire face aux enjeux. Vous en aurez un exemple quand nous évoquerons notre premier bilan sur le feu de Villefranche.

Je suis à votre disposition pour toute question.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le directeur, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous redonne la parole pour une synthèse rapide sur le Beauvau de la sécurité civile.

Contrôleur général GOUZEC.- De nombreux travaux ont été conduits à l'échelle nationale avec l'ensemble des partenaires qui concourent à la sécurité civile, qu'ils soient auprès de l'État ou auprès des préfectures, les associations de sécurité civile, ainsi que très fortement les acteurs de la sécurité civile que sont les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Trois axes ont été relevés comme étant des pistes devant faire évoluer la sécurité civile pour demain.

Un premier axe porte sur les missions pour la sécurité civile de demain. Les pistes proposées pour un éventuel texte de loi qui est en cours d'écriture à l'heure actuelle sont de redéfinir les missions de la sécurité civile, initier les missions de secours et de soins d'urgence aux personnes, mieux prévenir les risques et anticiper les crises, affirmer le rôle international de la sécurité civile française.

Un deuxième axe porte sur la gouvernance, le financement et les moyens des acteurs de la sécurité civile : une gouvernance renouvelée, un pilotage renforcé, des ressources humaines adaptées, un engagement soutenu, un financement sécurisé et modernisé, des moyens nationaux renforcés dans la durée, des recherches et innovations soutenues et structurées.

Un troisième axe est le continuum de sécurité civile de la gestion de crise et de la résilience : un continuum de sécurité civile clarifié et renforcé, des outils de planification plus simples et plus efficaces, un accompagnement renforcé des territoires après la crise, le citoyen acteur central de la sécurité civile.

Voilà quels sont les axes qui sont l'objet d'un texte de loi en cours d'écriture, qui sera proposé au parlement quand ce sera possible au regard des objectifs gouvernementaux. Merci.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le directeur, pour cette synthèse. Y a-t-il des questions autour du Beauvau, de la sécurité et sur cette synthèse ?

S'il n'y en a pas, nous pouvons procéder à l'examen des rapports inscrits à notre ordre du jour.

R/25-10/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Contrôleur général GOUZEC.- Deux bureaux ont eu lieu, dont un le 27 juin 2025 avec un rapport sur l'approbation de l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au directeur départemental et métropolitain et au directeur départemental adjoint du SDMIS.

Ensuite, nous avons eu des rapports au bureau du 1^{er} octobre 2025 sur :

- des procédures de commande publique ;
- l'adhésion à une centrale d'achat et plusieurs éléments touchant à des évolutions concernant nos bâtiments ;
- des conventions de transfert de bien conclues avec les communes de Régnié-Durette et de Chaponost ;
- l'approbation du raccordement sur le réseau de chauffage urbain de la caserne de sapeurs-pompiers de Pierre-Bénite ;
- une convention d'occupation précaire temporaire entre Eau du Grand Lyon et le SDMIS pour une canalisation qui fait partie du domaine privé du SDMIS ;
- approuver et autoriser la présidente à signer la convention de coordination de partenariat entre la commune d'Écully et les propriétaires du côté nord de la rue du Hêtre pourpre dans le cadre de son aménagement, en précisant que des travaux ont eu lieu par Eau du Grand Lyon pour poser une canalisation ;
- approuver la convention d'occupation temporaire de l'ancienne caserne de Tarare mise à disposition de la ville de Tarare pour ses associations ;
- approuver et autoriser la présidente à signer une convention de partenariat et d'entraide, essentiellement des échanges scientifiques et intellectuels portant sur la spécialité NRBC avec le SDIS

du Nord, et une convention de partenariat avec VetAgro Sup portant sur l'animation pédagogique et la gestion de crise concernant les maladies infectieuses ;

- approuver et autoriser la présidente à signer la convention qui nous lie à l'association Atraksis qui travaille au sein de la sécurité civile comme un think tank pour la période 2026-2030 ;

- approuver et autoriser une demande de subvention dans le cadre d'un projet d'innovation de localisation Indoor auprès du CNES et de l'agence spatiale européenne ;

- autoriser une demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert sur la prévention des risques incendies de forêts et de végétations au titre de l'année 2025.

Madame KHELIFI.- Merci pour cette synthèse.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/02 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- Cette décision modificative se justifie par la nécessité d'inscrire notamment les écritures nécessaires à l'achèvement de l'opération de rénovation de la caserne de Villeurbanne La Doua que nous inaugurerons le 4 décembre prochain. Elle est nécessaire également pour prendre en compte le déploiement du projet RRF et la diminution de recettes liées aux prestations payantes, autoroutes et jury SSIAP notamment.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/03 Rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDMIS pour l'exercice 2026

Madame KHELIFI.- Conformément aux dispositions du CGCT, et ainsi que nous le faisons depuis trois ans, nous vous présentons l'évolution des ressources et des charges dans le rapport qui vous a été envoyé. Elle fait état d'un contexte fortement incertain sur le plan national, du fait d'incertitudes pesant sur le PLF 2026, et sur le plan local du fait du renouvellement à venir du conseil d'administration.

Tout d'abord sur le plan national, nous n'avons pour l'instant que les contours du PLF qui n'a pas encore été discuté à l'Assemblée nationale, et cela perturbe le calendrier d'élaboration du projet de loi de finances 2026 rendant impossible l'anticipation des effets qu'il pourrait avoir sur les collectivités territoriales et leur capacité à couvrir les besoins de financement de notre établissement.

Sur le pan local, le calendrier électoral des élections municipales et métropolitaines 2026 conduira au renouvellement du conseil d'administration au premier semestre prochain.

Aussi, la première ébauche budgétaire sur laquelle repose ce rapport est un budget de reconduction établi en reprenant les dépenses et les recettes de l'année dernière, ajustées uniquement des éléments connus à cette date, à savoir l'inflation, les impacts réglementaires ou les engagements qui ont déjà été pris. Il ne prévoit ni nouveaux projets ni changements structurels, l'objectif étant d'assurer la continuité des activités courantes.

Le rapport vous a été envoyé. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/04 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame KHELIFI.- Je vous propose d'admettre en non-valeur les titres qui n'ont pu être recouvrés, malgré les actes de poursuite engagés aussi bien par voie d'huissier que par la pairie départementale. Ces annulations représentent un montant de 3 933,36 € dont le détail figure au rapport qui vous a été transmis.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur CHAMBON.- Ces créances font l'objet d'un jugement, quelle en est leur origine ?

Madame KHELIFI.- Souvent, il s'agit de particuliers qui ont agressé des sapeurs-pompiers et qui ne sont pas recouvrables, malgré les procédures d'huissier.

Monsieur CHAMBON.- C'est un très mauvais signal envoyé à ces personnes. Que l'on mette six mois, un an, deux ans, en tant qu'établissement public, vous avez des moyens comme des saisies sur salaire, je ne comprends pas pourquoi on abandonne, ne serait-ce que pour le signal qui est envoyé. Cela signifie que taper sur les sapeurs-pompiers, avec un peu de chance, si vous êtes insolvable...

Madame KHELIFI.- Le problème est que certains revenus ne sont pas saisissables. C'est le cas du RSA, des minima sociaux que l'on ne peut pas saisir. À un moment, il faut les annuler de nos créances.

Je vous rejoins sur le fait qu'il n'est pas normal que des personnes condamnées ne puissent pas payer le prix de leur condamnation.

Préfet GUERIN.- Je comprends parfaitement ce que vous voulez dire. Là, il me semble qu'il s'agit d'un acte comptable nécessaire

pour les comptes de l'établissement public, mais qui n'a rien à voir avec la sanction de ces personnes. Ne doutez pas que les dossiers concernant les éventuelles personnes ne sont pas abandonnés.

Contrôleur général GOUZEC.- Ce n'est pas le SDMIS qui est chargé du recouvrement, il s'agit de la paierie départementale qui met en œuvre toutes les procédures de recouvrement.

Ce sont bien les éléments qui nous viennent de la paierie comme étant, de son point de vue, des charges qu'elle n'arrive plus à recouvrer, et donc des créances qui ne sont plus reprenables vers les personnes qui ont été condamnées. Il s'agit généralement de faits de violence. C'était exactement la même chose dans mon précédent service départemental, nous rencontrions des situations similaires.

Monsieur CHAMBON.- Merci.

Madame KHELIFI.- Merci pour ces éléments de réponse, monsieur le préfet, monsieur le directeur. Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? (1 voix)

Je vous remercie.

R/25-10/05 Reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables

Madame KHELIFI.- C'est un rapport très technique qui concerne la perception par le SDMIS de subventions de la part des communes, notamment lors d'implantation de caserne sur leur territoire. Des anomalies dans la durée d'amortissement de ces subventions ayant été relevées, il convient de les corriger en procédant à leur reprise.

Les écritures s'équilibrant en dépenses et en recettes, elles sont sans incidence sur le budget.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/06 Budget principal – Virement de crédit entre chapitres – Exercice 2025

Madame KHELIFI.- Je vous rappelle que les virements entre chapitres sont désormais possibles, mais que je dois vous en rendre compte.

Il est ainsi nécessaire de procéder à un virement de crédits entre chapitres pour le versement de la subvention d'équipement des infrastructures RRF.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/07 Conventions de participation santé et prévoyance - Participation financière du SDMIS à la protection sociale complémentaire de ses agents

Madame KHELIFI.- Le SDMIS a fait le choix, depuis plusieurs années, dans le cadre de son engagement en faveur de la protection sociale complémentaire de ses salariés, d'octroyer une participation financière aux sapeurs-pompiers professionnels et aux PATS qui adhèrent aux conventions de participation portant sur les volets santé et prévoyance.

Au titre de l'année 2025, ce sont ainsi plus de 90 % des agents qui adhèrent au contrat collectif proposé. C'est un excellent chiffre, on est plutôt autour de 70 % et quelques à la métropole.

Ils bénéficient ainsi d'une participation financière du SDMIS.

Concernant le volet prévoyance, la convention de participation est prorogée pour un an à compter du 1^{er} janvier 2026, avec un maintien du montant de la participation forfaitaire par agent salarié du SDMIS à 7 € par mois.

Concernant le volet santé, le SDMIS a lancé une procédure d'appel d'offre pour une nouvelle convention d'une durée de six ans et pour laquelle je vous propose de maintenir le montant de la participation forfaitaire par agent salarié du SDMIS à 28 € par mois.

Le CST et la formation spécialisée ont émis un avis favorable sur ce rapport. Je vous demande donc d'approuver la participation mensuelle forfaitaire par agent salarié du SDMIS au titre de l'année 2026 et pour le contrat de prévoyance au titre de la période 2026-2031 pour le contrat santé.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/08 Recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour les élections des représentants des agents et des sapeurs-pompiers volontaires à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des SPV (CCDSPV)

Madame KHELIFI.- Ces élections auront lieu en 2026 et, dans ce cadre, nous vous soumettons le fait qu'elles se dérouleront par vote électronique et uniquement, car nous considérons que c'est la

modalité de vote la plus adaptée à ces élections et aux différents personnels du SDMIS.

Notre établissement fera appel à un prestataire spécialisé afin d'assurer la conception, la gestion et la maintenance du système de vote électronique, notamment les modalités permettant la sécurisation des opérations électorales.

Le CST et le CCDSPV ont émis un avis favorable.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/09 Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et de frais de représentation aux emplois fonctionnels de directeur départemental et métropolitain et de directeur départemental et métropolitain adjoint du SDMIS

Madame KHELIFI.- Conformément aux textes en vigueur, les emplois de directeur et de directeur adjoint d'un service d'incendie et de secours peuvent se voir attribuer un logement par nécessité absolue de service et des frais de représentation.

Aussi, je vous propose d'approuver les règles d'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et d'instituer une enveloppe budgétaire pour frais de représentation aux emplois fonctionnels de directeur départemental et métropolitain et de directeur départemental et métropolitain adjoint du SDMIS.

Le CST a émis un avis favorable.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/25-10/10 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du
SDMIS**

Madame KHELIFI.- Ces modifications concernent la sous-direction des affaires réservées de la communication au profit d'un cabinet de direction rattaché au directeur départemental et métropolitain, et placé sous l'autorité d'un directeur de cabinet de direction.

Je laisse la parole au directeur pour présenter cette nouvelle organisation.

Contrôleur général GOUZEC.- C'est une proposition à effectif constant, le but étant de clarifier les missions au sein de ce qui était la « SDACOM » qui s'occupait des affaires réservées et de la communication.

L'objectif est que Mme ACHARD, qui est actuellement notre sous-directrice, soit la directrice de ce cabinet de direction rattaché au directeur, ayant vocation à assurer les relations entre les autorités, la gouvernance et les partenaires institutionnels, avec une mission forte de coordination des différents acteurs qui permettent la gouvernance du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours.

Pour qu'elle puisse assurer ces fonctions, il est nécessaire de lui adjoindre directement, en tant que groupement de cabinet, un groupement qui regroupe les services qui, jusqu'à présent, étaient directement rattachés à la sous-directrice, qui concernent la communication, les affaires réservées, le secrétariat général, l'accueil et les moyens généraux, ainsi que l'appui au comité de pilotage et la coordination du portefeuille de projets.

Il y a un enjeu complémentaire par la suite d'assurer la continuité du dialogue social dans les prochains mois et prochains

trimestres, comme le faisait jusqu'à présent le lieutenant-colonel Dominique DREVET ici présent.

Il est nécessaire d'avoir en permanence un lien renforcé avec les partenaires sociaux, ce qui se fait et se fera d'autant plus à l'avenir, pour que nous ayons en permanence l'ensemble de nos dossiers travaillés sous les angles du dialogue social, de la communication et du pilotage de projet.

Il est donc possible que, dans la future organisation, nous le complétions d'un chargé du dialogue social pour permettre cette fluidité. Une interrogation des représentants du personnel à ce sujet a amené à préciser qu'autant que nécessaire, le directeur est totalement disponible pour échanger directement avec les partenaires sociaux de notre établissement.

Je suis à votre disposition pour toute question.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le directeur, pour cette présentation. L'organigramme vous a été envoyé avec le rapport.

Le CST a émis un avis favorable.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/25-10/11 Convention C2025-166 de coopération et d'engagements – Lyon 2030 – Ville climatique neutre – entre la Ville de Lyon et le SDMIS pour la période 2025-2030

Madame KHELIFI.- Le SDMIS a intégré, au printemps 2024, l'Agora Lyon 2030. Il s'agit d'une assemblée animée par la ville de Lyon, réunissant 180 acteurs locaux publics et privés autour d'un objectif

commun, celui d'atteindre la neutralité climatique en 2030 à l'échelle de la ville de Lyon.

Dans ce contexte, afin que le SDMIS puisse valoriser notamment les actions qui ont été entreprises dans le cadre du plan d'action en faveur de la transition écologique pour la période 2022-2027 que nous avons voté en juin 2022, et qu'il puisse bénéficier d'opportunités et de nouvelles collaborations ou de leviers de développement, je vous propose de conclure, à titre gratuit, une convention de coopération et d'engagement avec la ville de Lyon.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Nous ne sommes pas là pour passer des conventions avec la ville de Lyon, surtout sur une telle thématique.

Madame KHELIFI.- C'est-à-dire ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Vous nous faites passer une convention sur l'environnement et l'écologie, c'est votre posture, votre philosophie, ce n'est pas forcément celle de tout le monde. Je préfère m'abstenir.

Madame KHELIFI.- Je prends note.

Madame COLLIN.- Je voulais saluer, au contraire, cette délibération que je trouve particulièrement intéressante parce qu'elle permettra de projeter dans l'avenir le SDMIS.

Il y a sept engagements dans cette délibération, qui seront portés par le SDMIS pour réduire l'impact carbone du SDMIS d'ici à 2030 voire 2050.

Je souhaiterais souligner deux points.

Le premier, c'est que grâce à cela, ils travailleront sur l'eau qui devient un bien commun, une ressource qui deviendra de plus en plus

rare, et je trouve cela parfaitement intéressant que le SDMIS se saisisse dès maintenant de ce sujet pour le porter et faire en sorte que, d'ici 2030, nous soyons dans des conditions plus favorables.

Le deuxième est l'adaptation à la chaleur et aux canicules qui sont déjà là et qui s'accroîtront, pour laquelle le SDMIS a un effet ciseau : il y a plus d'interventions parce qu'il y a des feux, des personnes plus fragiles quand il fait très chaud, et les équipes doivent être capables de travailler dans des conditions climatiques compliquées.

Je voulais saluer ce rapport et dire qu'avec la ville de Lyon, il est très bien que le SDMIS s'engage dans des projets à 2030 sur ces éléments.

Monsieur GUILLOTEAU.- Que vous soyez d'accord, je comprends, c'est votre philosophie, vous êtes écologiste, mais ce n'est pas au SDMIS de supporter les actions de la ville de Lyon, elle se débrouille, c'est une grande fille. Elle peut continuer à mettre ses horreurs place Bellecour, c'est son problème financier, mais ce n'est pas à nous, le SDMIS, d'être partenaire. Si les 208 maires du Rhône vous demandent la même chose, vous signerez une convention ?

Madame KHELIFI.- Volontiers, monsieur le président !

Monsieur GUILLOTEAU.- Ce genre d'attitude est insupportable.

Madame KHELIFI.- Que vous trouviez cela insupportable, c'est votre avis, monsieur le président. Je trouve que l'initiative est très bonne et je souscrirai aux initiatives de toutes les communes qui le souhaiteront.

Monsieur GUILLOTEAU.- Madame, dans cette affaire, vous êtes militante écologiste, vous n'êtes pas présidente du SDMIS. Je suis désolé !

Madame KHELIFI.- Absolument pas.

Monsieur KOHLHAAS.- Je souhaite rappeler que l'État français et un certain nombre de gouvernements ont élaboré une stratégie nationale bas carbone, avec des engagements à 2030-2040.

Dans ce cadre, l'État français a demandé à toutes les collectivités de s'engager dans une politique bas carbone progressive avec des étapes. Beaucoup, y compris les collectivités du Rhône, de tous bords politiques, se sont engagées dans cette démarche.

Je ne crois pas que la couleur politique des ministres et des gouvernements jusqu'à présent ait joué dans le choix de cette stratégie nationale bas carbone.

Monsieur GUILLOTEAU.- Qu'un troisième élu écologiste défende cela, c'est normal, mais ce n'est pas au SDMIS d'être partenaire, c'est aux élus de se déterminer eux-mêmes. Que tu défendes cela, c'est normal...

Monsieur KOHLHAAS.- Je ne le défends pas, c'est la loi.

Monsieur GUILLOTEAU.- Ce n'est pas à nous d'être partenaires, c'est aux collectivités de se déterminer elles-mêmes. Franchement !

Madame KHELIFI.- Les collectivités et le SDMIS, car il a son rôle à jouer, comme les collectivités.

Monsieur GUILLOTEAU.- Que vous le fassiez, madame, parce que c'est votre philosophie, mais ce n'est pas au SDMIS d'être partenaire.

Madame KHELIFI.- Ce n'est pas une question de philosophie.

Monsieur GUILLOTEAU.- Ce n'est pas grave, cela ne me rapporte rien et cela ne me coûte rien, mais ce n'est pas au SDMIS d'être partenaire dans cette affaire.

Monsieur CHAMBON.- Je ne suis pas certain que la problématique de l'eau, comme cela a été soulevé, soit une question de mouvance politique, de dogmatisme, c'est le problème de tous. Il se trouve que le SDMIS est un gros consommateur d'eau, il serait raisonnable de sortir de ces schémas purement politiques. C'est un non-écologiste qui parle, je n'ai pas de souci avec cela.

Sur ce volet que je connais très bien, il semble important qu'un effort soit fait par les gros consommateurs d'eau, y compris le SDMIS.

Monsieur GUILLOTEAU.- Le département du Rhône fait beaucoup pour l'eau, j'ai même un conseiller délégué à l'eau. Nous sommes un des départements qui fait le plus pour la sécurité, pour qu'il y ait de l'eau chez tout le monde.

Là, je suis désolé, c'est une action militante, et ce n'est pas à nous de la cautionner. Que les collectivités le fassent, d'accord, nous le faisons au département du Rhône...

Madame COLLIN.- Vous êtes devenu écologiste !

Monsieur GUILLOTEAU.- Non, madame, mais ce n'est pas au SDMIS de supporter la politique de la ville de Lyon, c'est tout.

Madame KHELIFI.- Nous nous associerons volontiers au département du Rhône pour travailler sur la question de l'eau.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je n'ai pas besoin de vous, madame !

Madame KHELIFI.- Nous, nous avons besoin de vous !

Nous passons au vote.

Monsieur CHARMOT.- Pour ma part, madame la présidente, avec nos collègues ici présents, nous nous abstiendrons.

Madame KHELIFI.- Qui s'abstient ? (10 voix).

Qui est contre ? Qui est pour ?

Le rapport est adopté, je vous remercie.

R/25-10/12 Convention C2025-48 de partenariat entre l'État, la société anonyme Aéroports de Lyon et le SDMIS relative au Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) pour la période 2025-2030

Madame KHELIFI.- Dans le cadre de ses missions, le SDMIS intervient régulièrement sur le site de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, notamment dans le cadre du secours aux personnes, en coordination avec le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs de l'aéroport.

Une convention de partenariat entre l'État, Aéroports de Lyon et notre établissement a été conclue dès 2014 afin de définir des modalités opérationnelles partagées.

Dans ce cadre, je vous propose aujourd'hui de proroger de cinq ans cette convention conclue jusqu'en 2025. Elle prendra en compte les retours d'expérience et définira notamment les modalités opérationnelles d'engagement des moyens et des personnels du SDMIS, et de l'aéroport de Lyon.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je vous invite à prendre la communication posée sur table, sur l'activité opérationnelle de l'été dernier.

Je laisse la parole à Monsieur le contrôleur général, qui va vous en faire une présentation, et qui vous fera ensuite une présentation de l'intervention de Villefranche.

Contrôleur général GOUZEC.- Je ferai une introduction sur ces deux sujets et je laisserai la parole à mes collaborateurs qui ont été au cœur de ces moments et des territoires, en particulier le commandant des opérations de secours sur Villefranche-sur-Saône, ainsi que M. le préfet ou le président GUILLOTEAU qui ont été sur l'intervention de Villefranche-sur-Saône.

Ce que j'ai pu voir en arrivant, c'est un SDMIS totalement engagé sur cette période estivale pour faire face aux différents enjeux qui sont à la fois des enjeux propres à l'activité touristique sur le territoire, des éléments qui touchent à la protection des feux d'aires naturelles et des feux de forêts, ainsi que l'aide de nos collègues des autres départements dans le cadre des renforts de feux de forêts cet été. Je souhaiterais que le colonel PONTET puisse préciser l'ensemble de ces éléments.

Colonel PONTET.- Merci, mon général. Je vous propose de repartir du document remis sur table.

Au cours de l'été 2025, nous avons réalisé 8 opérations de secours notables, 315 opérations de secours pour les feux de forêts et d'espaces naturels, 38 opérations pour des personnes tombées à l'eau ou noyées.

Il me semble important de revenir sur les opérations de secours spécifiques réalisées pendant cette période estivale. Je reviendrai également sur les engagements au profit d'autres territoires nationaux.

Concernant les 8 opérations notables, en juillet, nous avons eu une opération pour prendre en charge des voyageurs qui étaient bloqués dans le tunnel de Tarare. Nous avons dû évacuer 70 passagers, dont des personnes à mobilité réduite.

Le 9 juillet, nous avons réalisé un feu de végétation sur la commune de Genas au cours duquel nous avons pu sauvegarder 10 maisons qui étaient menacées. Néanmoins, le feu a parcouru sept hectares d'espaces naturels.

On peut noter sur cette intervention la présence des représentants des agriculteurs, en application de la convention que nous vous avons proposée l'année dernière avec la chambre d'agriculture, qui nous permet d'utiliser leurs ressources sur ces feux d'espaces naturels. Ils ont pu venir en renfort de nos moyens.

Le 9 juillet, une rupture d'une canalisation de 60 cm de diamètre à Lyon, cours Albert-Thomas, avec un envahissement complet des routes et des sous-sols, de parkings souterrains également complètement inondés. Cela a nécessité l'engagement de nos plongeurs, de nos équipes spécialisées.

Le 15 juillet, à Saint-Fons, 8 maisons impactées. Quatre victimes ont été prises en charge en urgence relative. Cela a nécessité le relogement de 10 personnes.

L'été a été relativement meurtrier pour nous puisque, le 7 août, nous avons réalisé un feu d'appartement au premier étage d'un bâtiment à usage d'habitation R+5, rue de Bonnel. Une personne était décédée dans l'appartement à l'origine du feu.

Deux jours plus tard, sur la commune de Givors, un feu d'appartement, là encore, une personne décédée au 3^e étage d'un bâtiment R+4.

À Vénissieux, le 18 août, une explosion d'un immeuble à usage d'habitation qui comportait 7 étages. L'explosion a eu lieu au 4^e étage. Nous avons trouvé une personne décédée. Nous avons dû effectuer le sauvetage de 10 personnes.

Le 21 août, un feu d'appartement qui s'est propagé à la toiture. Là encore, nous avons découvert une victime décédée.

Concernant les feux d'espaces naturels sur notre territoire, 315 interventions effectuées. Nous avons connu deux épisodes de chaleur, mais nous retrouvons les valeurs habituelles, de l'ordre de plus de 300 interventions.

Concernant les personnes tombées à l'eau ou noyées, 38 ont été récupérées. Cela a généré 7 noyades, 31 personnes ont été secourues et extraites de l'eau avant qu'elles ne coulent et ne décèdent.

Dans 87 % des cas, on rencontre ces situations sur les fleuves, rivières ou points d'eau naturels, pour 80 % sur le fleuve Rhône, en aval du pont Lafayette, d'où des difficultés pour nos plongeurs.

Jusqu'à 2023 inclus, nous étions le seul SDIS de la zone de défense à opérer les interventions de secours pour nids d'hyménoptères. Les autres SDIS ne les réalisaient plus.

De ce fait, depuis 2024, nous avons travaillé avec les élus et le groupement de défense sanitaire pour que le SDMIS se concentre sur les interventions pour lesquelles il a une urgence avérée, les interventions non urgentes étant réorientées soit vers un agriculteur lorsqu'il s'agit d'abeilles, soit vers le groupement de défense sanitaire qui opère les interventions non urgentes sur les frelons, notamment les frelons asiatiques, soit vers des sociétés spécialisées qui opèrent la destruction de nids.

Concernant les engagements à l'extérieur de notre territoire, dans le cadre de détachements en colonne, en renfort de feu de forêt, une colonne feu de forêt est constituée de 12 engins feux de forêt qui nous permettent d'intervenir dans les massifs forestiers. Une colonne nécessite des moyens de commandement et des moyens logistiques. Chacune représente environ 60 sapeurs-pompiers.

Nous sommes toujours organisés pour composer ces colonnes de renfort avec les SDIS 01 et 73.

Nous avons envoyé nos ressources le 5 juillet pour qu'elles se prépositionnent à Nîmes dans un premier temps. Nous avons été engagés dans l'Hérault pour traiter plusieurs feux sur les communes de Fabrègues et Saint-Gély-du-Fesc, puis engagés sur les feux de Pennes-Mirabeau dans les Bouches-du-Rhône. Cela nous a amenés à compléter l'effectif qui était sur place sur la période du 8 au 10 juillet, pour poursuivre l'extinction et le traitement des points chauds.

Du 15 au 19 juillet, nous sommes intervenus dans le Var, notamment sur le feu de Fréjus, en bordure de l'A8.

À compter du 2 août, le feu de Corbières nous a longtemps mobilisés puisque nous avons conduit le dispositif du 2 au 8 août, nous avons renforcé l'effectif du 5 au 8 août, toujours dans l'objectif de limiter la propagation, de réaliser des actions défensives. Le feu a été violent et nos personnels ont été largement éprouvés.

Nous sommes restés sur place du 15 au 21 août dans le cadre de la surveillance et du traitement des reprises de feu.

Au total, 39 jours d'engagement cumulés pour 138 sapeurs-pompiers de notre territoire qui se sont déplacés sur place, professionnels ou volontaires. Les frais engagés, tant de personnel que de matériel, sont pris en charge par l'État et, à quelques euros près, les titres de recettes pour le SDMIS s'élèvent à 175 000 €.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Monsieur CHAMBON.- Merci pour ce rapport.

Merci pour les chiffres de 2025. Tout à l'heure, on a évoqué l'impact du climat sur notre activité, il serait intéressant d'avoir un

comparatif 2024, notamment sur tout ce qui est feux de forêts, tout ce qui peut de près ou de loin nous relier à une période caniculaire.

Il a été dit en début de conseil d'administration que les finances sont tendues, 175 000 €, est-ce l'État qui décide du montant ?

Madame KHELIFI.- Colonel, sur le comparatif 2024-2025 ?

Colonel PONTET.- Le comparatif sur les feux de forêt se trouve dans le document. Nous avons réalisé 315 opérations, feux de forêt et espaces naturels, nous en avons réalisé 171 en 2024, 320 en 2023, un peu plus de 500 en 2022.

Monsieur CHAMBON.- Merci.

Contrôleur général GOUZEC.- Concernant les frais associés aux colonnes de renfort, c'est nous qui faisons une déclaration des frais pour le remboursement. L'ensemble des frais de personnel et des indemnisations sont remboursés à l'euro près, puis nous déclarons les frais d'usure des véhicules et de carburant.

Ce sont nos déclarations qui permettent ce remboursement, ce ne sont pas des grilles prévues par l'État.

Au sens des coûts de fonctionnement, c'est un remboursement intégral, sachant que les dernières années, l'État a financé une partie de ces moyens à 50 % budget État/budget SDMIS. C'est une partie des moyens État qui sont partis en colonne.

Madame KHELIFI.- Merci. Nous passons maintenant à Villefranche-sur-Saône.

Contrôleur général GOUZEC.- C'était une des premières grosses interventions que j'ai pu voir depuis ma prise de commandement, j'ai eu une très belle impression du déroulement et de la mise en œuvre des moyens opérationnels.

Colonel CHABERT.- Cette opération a débuté le 14 octobre à 10 heures 25. Elle a mobilisé nos moyens pendant près de 36 heures non-stop sur place.

L'opération s'est déroulée dans la zone est de Villefranche-sur-Saône, une zone composée de magasins et d'établissements. Le bâtiment concerné était une installation classée soumise à déclaration, qui stockait et transformait des matières plastiques et des polymères, notamment pour l'industrie automobile.

Ils avaient une capacité de stockage de 700 tonnes de plastiques sur une surface bâimentaire de 6 500 mètres carrés.

À l'arrivée des secours, le feu était déjà largement développé, plusieurs milliers de mètres carrés.

L'ensemble du bâtiment a été complètement détruit, bâtiment composé d'une charpente métallique qui s'est effondrée, ce qui empêche d'engager nos personnels dessous. C'est pourquoi nous avons contenu le feu et empêché toute propagation aux bâtiments contigus. Nous avons pu sauver des magasins qui étaient à l'ouest de cette partie.

L'emplacement était à côté de la Saône, à l'est, avec le Morgon au sud. Nous étions proches du département de l'Ain pour les fumées et de la commune de Jassans-Riottier. Un élément favorable a été les conditions météo, très peu de vent, une colonne de fumée qui montait de manière très droite, pas de vent rabattant sur la population.

Un large périmètre a été mis en place autour de ce site, avec une très forte présence de police municipale et police nationale, qui a été déterminante, qui a permis d'évacuer les 600 salariés de la zone, notamment les 60 de l'établissement. L'établissement était en fonctionnement au moment de l'incendie.

Six groupes scolaires ont été confinés de manière préventive par la commune de Villefranche-sur-Saône. Ils étaient loin du

périmètre et pas sous le vent des fumées, le confinement a été levé au bout d'une heure et demie, en accord avec les autorités présentes et en fonction des relevés que nous avons pu prendre sur le terrain.

Aucun blessé n'a été à signaler parmi tous ces salariés. Deux sapeurs-pompiers ont été blessés, un avec le nez cassé et l'autre une lèvre fendue.

À noter une très forte mobilisation du corps départemental et métropolitain, de beaucoup de casernes (118 sapeurs-pompiers, 40 engins), environ 100 personnels de police nationale, des autorités présentes, M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité, M. le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, M. le maire de Villefranche-sur-Saône, M. le président du département, notre directeur et beaucoup de services partenaires, Enedis, RTE notamment pour une ligne 63 000 volts au droit du bâtiment, qui représentait un danger d'intervention pour nos moyens aériens. Dans un premier temps, RTE a coupé la ligne puis consigné.

On peut signaler aussi l'office français de la biodiversité avec qui nous travaillons bien, qui a fait des prélèvements dans la Saône et dans le Morgon, et forcément la DREAL puisque nous étions sur une installation classée.

Il y a eu beaucoup d'échanges avec l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et les services de la mairie.

Nous avons beaucoup travaillé sur les eaux de ruissellement, il a été fait un tampon sur la partie des eaux de pluie qui partaient dans un réseau séparatif dans le Morgon. Il a été bouché, pour ensuite repomper cette eau et l'injecter dans le réseau qui part à la station d'épuration. Tout ceci a été fait en coordination avec l'agglomération de Villefranche.

En anticipation également, puisque l'on aspirait de l'eau à la fois de la Saône et des poteaux incendie, pour éviter un télescopage de consommation en fin de journée quand les populations revenaient à la maison et ne pas pénaliser la consommation d'eau potable sur l'agglomération, nous nous sommes coordonnés sur la consommation de l'eau.

Beaucoup d'actions d'incendie et de mobilisation.

Nous avons pu mobiliser nos engins spéciaux. Voici quelques années, on vous a fait voter l'achat d'un fameux bras élévateur avec une très grande puissance hydraulique, il a été utilisé et a été déterminant, ainsi que des échelles aériennes et beaucoup d'engins avec une capacité hydraulique de projection d'eau importante sur cette opération.

Un élément très important sur cette opération, c'était forcément la toxicité des fumées.

Très tôt, on a mis en place un réseau de mesure sous le vent, avec dix points de mesure qui ont été relevés de 11 heures à 16 heures, selon trois axes de recherche : des produits présentant une toxicité immédiate, que l'on appelle les composés organiques volatils, des produits de décomposition d'incendie fluoré, azotés, soufrés, etc., et des particules fines, puisque plus elles sont fines, plus cela peut être dangereux pour les voies pulmonaires.

Nous avons recoupé ces éléments de mesure avec les captations faites par ATMO qui avait un capteur plutôt sur l'agglomération. Il y a eu des échanges entre nos spécialistes pour rapprocher les chiffres et constater qu'il n'y avait pas de valeur au-dessus du seuil dangereux pour la population.

Il a été enregistré un pic pour les particules fines sans toutefois dépasser les seuils. On était plutôt dans une zone avec une pollution moyenne atmosphérique.

Nous avons aussi relevé la présence de suie dans l'axe de propagation et fait des prélèvements conservatoires d'eau dans le Morgon et la Saône puisque notre rôle est de faire un certain nombre de prélèvements et, dans ce qui deviendra le post-accidentel, pouvoir les donner pour d'autres services compétents.

Voilà ce que je peux vous dire, c'était une opération avec une très forte mobilisation, sur la durée, de tout le corps départemental et métropolitain et de nos autorités.

Préfet GUERIN.- Je ne peux que confirmer ce qui vient d'être dit et la parfaite mobilisation des composantes du SDMIS, le drone qui a été extrêmement utile aussi pour évaluer la situation, beaucoup de moyens, la parfaite coordination avec les différentes personnes des services engagés, la municipalité, la police nationale. Tout a été parfaitement conduit.

C'était quand même un incendie très important, même s'il n'y a pas de victime, et, semble-t-il, parfaitement maîtrisé.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le préfet.

Monsieur GUILLOTEAU.- Pour m'être rendu sur place, je voudrais témoigner de ce que j'ai vu et vous dire la qualité déployée sur le site par tout un tas d'acteurs. D'abord, les sapeurs-pompiers, qu'ils fussent professionnels ou volontaires, même des collègues d'autres départements sont venus, de mémoire plus d'une centaine de sapeurs-pompiers au total.

À cela s'ajoutent la police nationale, la gendarmerie, les agents du département parce qu'il a fallu neutraliser les deux sorties d'autoroute, la maîtrise des sapeurs-pompiers et du poste de

commandement, le drone, un poste de secours au cas où, les fameuses chaises refroidies que je ne connaissais pas, la nourriture pour les hommes pendant 30 heures, les vêtements qui étaient changés et dont certains ne resserviront plus jamais en raison des particules.

C'est là où l'on voit que le SDMIS est un outil assez fonctionnel, qu'il soit conduit par des volontaires ou des professionnels.

Il y avait aussi d'autres partenaires comme Enedis ou RTE.

Tout ce que vous avez fait sur l'eau était impressionnant.

À un moment se posait la question de l'approvisionnement en eau que vous êtes allés récupérer dans le Morgon. Il a été récupéré les eaux usées utilisées pour qu'elles ne repartent pas, on a fait en sorte que l'eau de la ville soit disponible pour les habitants le soir, et tout cela sans convention avec la ville de Villefranche-sur-Saône ! (*Sourires*)

Je vous dis mille bravos, mille mercis. C'est le deuxième grand feu que nous avons dans le département à quelque 500 mètres près, l'autre était plus facile, c'était un dimanche. Quand une usine brûle, il n'y a plus rien.

Aujourd'hui, la difficulté, ce sont tous les sachants, ces lanceurs d'alerte extraordinaires qui nous expliquent que la foudre leur est tombée sur la tête, qu'ils vont mourir, qu'il va falloir s'occuper d'eux. Il n'y avait pas de vent, c'est plutôt monté à la verticale, mais c'est plutôt parti dans l'Ain.

J'ai vu ce qu'est la compétence des soldats du feu, déployés en quelques minutes. J'ai vu des sapeurs-pompiers venir de Givors, cela signifie que l'on est venu d'extrêmement loin, les fameuses grandes échelles, les outils particuliers, les images de drone impressionnantes qui donnent la possibilité d'être au plus près du feu.

Monsieur le contrôleur général, vous pouvez être fier d'être à la tête d'un tel SDMIS, ce sont des hommes et des femmes assez

exceptionnels. Vous avez dit qu'il y avait eu deux blessés légers, je rappelle qu'en France, l'an dernier, 12 sapeurs-pompiers sont partis et ne sont jamais revenus. Être sapeur-pompier, c'est aussi un engagement qui peut aller au-delà de ce que peut être sa propre vie. Merci.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le président, pour vos propos.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons clôturer notre conseil d'administration. Le prochain aura lieu vendredi 19 décembre à 16 heures.

L'agenda 2026 qui est une année électorale et de renouvellement d'une partie de notre conseil d'administration est en cours de finalisation, il vous sera communiqué par mail prochainement.

Nous allons maintenant passer à la mise à l'honneur de notre ancienne colonelle et directrice départementale et métropolitaine adjointe, Laetitia DIDIER, que j'invite à nous rejoindre.

(La séance est levée à 17 heures 18.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



